# Enquête dans un élevage de poulets de chair de Vendée fournissant Maître Coq



# Images tournées fin avril et début mai 2018

# https://vimeo.com/272857081/f736c9f1a3

0' à 0'13 : introduction 0'13 à 3'56 : poulets à 27 jours 3'56 à 11'14 : poulets à 39 jours 11'14 à 12'40 : informations sur l'élevage 12'40 à 13'50 : alimentation 13'50 à 14'25 : produits vétérinaires

#### Index

<u>L'élevage</u>	<u>1</u>
<u>Les images</u>	<u>3</u>
Infractions constatées	<u>3</u>
<u>Autres observations</u>	<u>5</u>
Pathologies rencontrées	<u>10</u>
<u>Conclusion</u>	<u>15</u>
Références	15

# L'élevage

L'élevage est l'**EARL XXXXX**, situé sur la commune de Saint-Fulgent en Vendée. Il comporte 3 bâtiments de 1 350 m², 1 500 m² et 1 500 m² pour une capacité de production déclarée de 103 200 poulets par bande [1] (photo ci-dessous).



Cet élevage fournit la marque Maître Coq, qui se targue sur son site internet de veiller au « bien-être » des volailles. Via une salle de cours attenante à l'un de ses bâtiments, il est aussi un lieu de formation pratique pour les étudiants se destinant à l'élevage [2]. Lié à la Coopérative Interdépartementale des Aviculteurs du Bocage (CIAB), il est qualifié d'élevage « vitrine » par la filière [3].



Panneau installé aux abords de l'élevage

# Les images

Les images dont nous disposons sont associées à des preuves de date et de lieu tenues à disposition des autorités compétentes : coupures presse, positionnement GPS et documents de l'exploitation filmés en plan-séquence, sans interruption de la caméra.

Elles ont été tournées en deux fois, fin avril et début mai 2018, dans l'un des 2 bâtiments de 1 500 m² de l'élevage. Lors du tournage, le bâtiment comportait des poulets femelles standards alourdis jaunes (voir vidéo à 12'27), âgés respectivement de 27 et 39 jours à chacune des deux dates.

Un « détassage » ayant été pratiqué à l'âge de 34 jours, le nombre d'individus présents aux deux dates n'est pas identique. Sur 32 130 poussins livrés le jour de leur naissance (12'00), 8 692 poulets ont en effet été envoyés à l'abattoir à 34 jours (poulets jaunes standards) (12'06). Environ 23 438 poulets (hors mortalité) restaient ainsi dans le bâtiment lors de la deuxième date de tournage (poulets jaunes alourdis).

#### Infractions constatées

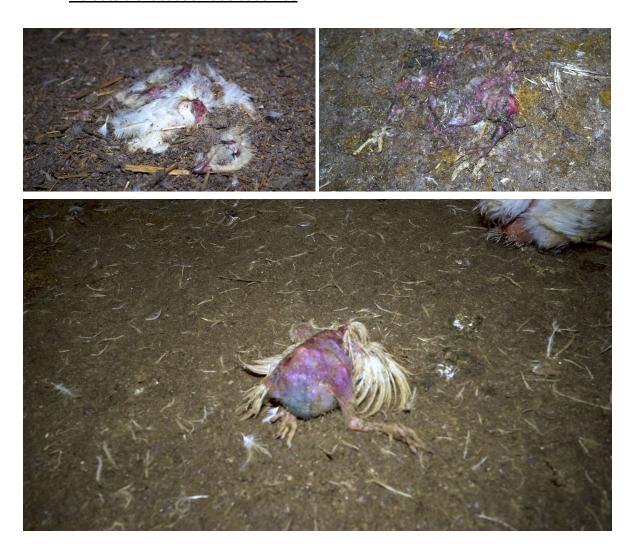
#### → Absence de soins individuels

Dans cet élevage comme dans tous les élevages de poulets de chair, aucun local n'est destiné à l'isolement et aux soins des animaux malades ou blessés. Le bâtiment se compose d'un espace unique de 1 500 m² dans lequel évoluent plus de 30 000 poulets, ce qui rend impossible tout soin et suivi individuel, par l'éleveur, des oiseaux malades ou blessés.

Cela constitue une infraction majeure aux réglementations en vigueur, complètement banalisée par l'élevage intensif des poulets tel qu'il est couramment pratiqué :

- « Tout animal qui paraît malade ou blessé doit être convenablement soigné sans délai et, si son état le justifie, un vétérinaire doit être consulté dès que possible. Les animaux malades et si nécessaire les animaux blessés sont isolés dans un local approprié garni, le cas échéant, de litière sèche et confortable. » [4]
- « Il est interdit à toute personne qui, à quelque fin que ce soit, élève, garde ou détient des animaux domestiques ou des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité : [...] 2° **De les laisser sans soins en cas de maladie ou de blessure**. » [5]
- « Les poulets qui sont gravement blessés ou présentent des signes visibles de troubles de la santé, notamment ceux qui se déplacent avec difficulté, qui souffrent d'ascite ou de malformations graves, et ceux qui sont susceptibles de souffrir reçoivent un traitement adapté ou sont immédiatement mis à mort. Un vétérinaire est contacté chaque fois que c'est nécessaire. »[6]

### → <u>Défauts d'évacuation des cadavres</u>



Autre infraction aux réglementations en vigueur, les élevages de poulets de chair doivent être inspectés **au moins 2 fois par jour**, et les cadavres retirés lors de ces inspections envoyés à l'équarrissage sous 48 h au plus tard.

« Tous les poulets élevés dans l'exploitation doivent être inspectés au moins deux fois par jour. » [7]

À chacune des deux dates de tournage, nous avons observé des cadavres au milieu des poulets vivants, présents de toute évidence depuis plusieurs jours (voir photos). Cette infraction majeure aux réglementations en vigueur reflète des inspections insuffisamment régulières pour déceler les problèmes de santé et de bien-être qui surviennent dans l'élevage.

-> Sur son site internet, Maître Coq affirme veiller à la santé de ses volailles en leur rendant visite plusieurs fois par jour.

Nos éleveurs rendent visite aux volailles **plusieurs fois par jour**. Ils veillent en permanence à leur santé et observent leur comportement naturel. Des pesées régulières sont réalisées pour

# **Autres observations**

# → <u>Densité</u>





Dans cet élevage, 32 130 poulets grandissent dans un bâtiment de 1 500 m² jusqu'à l'âge de 34 jours, soit une densité de **21,42 poulets par m²**. Pour des oiseaux atteignant un poids théorique de 1,922 kg à 34 jours (vidéo à 12'36), cela correspond à une densité au poids de **41,17 kg/m²**.

Une telle densité de peuplement est légale par dérogation [8], mais dépasse nettement les recommandations officielles de la Commission européenne :

« Les études sur les troubles du comportement et les problèmes aux pattes indiquent clairement que <u>la densité de peuplement ne devrait pas dépasser 25 kg/m²</u> afin d'éviter en grande partie les graves problèmes de bien-être, et qu'<u>au-dessus de 30 kg/m², même avec de très bons systèmes de contrôle de l'environnement, la fréquence des problèmes graves augmente fortement</u>. » [9]

# -> Sur son site internet, Maître Coq affiche des photos d'élevages aux densités nettement moindres !





# → Croissance accélérée



Les poulets filmés dans cet élevage sont de souche ROSS 308 jaune (voir vidéo à 11'25), une souche dite « à croissance rapide » utilisée mondialement [10].

L'utilisation de telles souches, permettant une croissance accélérée des muscles, est dénoncée par la Commission européenne en raison des pathologies qu'elle favorise : déformations osseuses affectant la locomotion, problèmes cardiaques tels que l'ascite et le syndrome de la mort subite [11].

L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) constate chez ces poulets « une tendance marquée à la réduction d'activité, [allant] de pair avec [...] des anomalies de posture et des boiteries ». L'institut affirme que les déformations osseuses accompagnées de tensions sur les articulations, parfois avec hémorragies sous-périostées, luxations des tendons ou tendinites, sont sources de douleur pour les oiseaux [12].

#### → Litière



Dans les élevages de poulets de chair standards comme c'est le cas ici, la litière, initialement constituée de paille, n'est pas changée au cours de la vie des oiseaux. Ceux-ci évoluent alors rapidement sur une couche d'excréments séchés.

L'accumulation des déjections au sol est à l'origine d'une teneur élevée en ammoniac, un gaz caustique pouvant être à l'origine de lésions cutanées (dermatites), de pathologies oculaires (conjonctivites), et de problèmes respiratoires [13].

Sans litière propre et manipulable à disposition, les oiseaux n'ont pas non plus la possibilité de fouiller le sol, piquer et gratter, ni de se baigner dans un matériau friable, comme le recommande le Conseil de l'Europe [14].

L'INRA affirme que « la qualité des litières est un élément prépondérant quant aux risques d'apparition de douleur » [15].

-> Sur son site internet, Maître Coq dit élever ses poulets sur une litière confortable renouvelée régulièrement.

d'hygiène et de confort nécessaires. Nos poulets, nos dindes, nos pintades... sont élevées sur une litière végétale confortable propre et renouvelée régulièrement.

#### → Restrictions comportementales

6 comportements de confort sont répertoriés chez les poulets : le lissage des plumes, les bains de poussière, le perchage, les étirements et battements d'ailes, la régulation thermique et le sommeil [16]. En conditions d'élevage intensives telles que c'est le cas ici, aucun de ces comportements ne peut être pleinement exprimé :

- Le toilettage (bains de poussière et lissage des plumes) est limité par l'absence de substrat adapté. Les conséquences sont sanitaires (plumage peu résistant aux agressions extérieures), et comportementales (l'apparition du comportement de picage est favorisé).
- Le perchage est rendu impossible par l'absence de perchoirs ou de tout autre élément qui permettrait de se percher. Celui-ci permet notamment de maintenir la résistance osseuse, et constitue un refuge pour les oiseaux subordonnés.
- Les étirements et battements d'ailes sont fortement contraints par la forte densité de peuplement. Ils sont pourtant indispensables pour délivrer les oiseaux de leurs tensions musculaires.
- La régulation thermique par rapprochement ou éloignement des congénères est tout simplement impossible du fait de la surdensité.
- Et le sommeil est quant à lui perturbé par une période d'obscurité restreinte destinée à favoriser la croissance : la réglementation prévoit 4 heures d'obscurité ininterrompues [17] pour un besoin compris entre 7 et 8 heures [18].

En outre, les comportements sociaux des poulets sont eux aussi fortement contraints par le mode d'élevage [19] :

 Les apprentissages sont inexistants du fait de l'absence de poules et coqs adultes (tous les oiseaux présents ont strictement le même âge), ce qui peut par la suite conduire à favoriser le comportement de picage. • Et le tissage de liens sociaux au sein du groupe est empêché par le nombre d'individus présents. Les poulets étant capables de reconnaître individuellement 80 de leurs congénères au maximum, les faire vivre en plus grand groupe (ici plus de 30 000 !) signifie selon les éthologues qu'ils se considèreront mutuellement comme des étrangers et ne pourront pas développer un comportement social normal (création de liens, établissement d'une hiérarchie, parades, etc.).

Ces restrictions comportementales conduisent à un état de mal-être, et peuvent favoriser l'apparition de troubles sanitaires et comportementaux. De fait, l'accès à un environnement enrichi (perchoirs, substrat permettant la fouille et les bains de poussière) fait partie des éléments recommandés par le Conseil de l'Europe [20].

-> Sur son site internet, Maître Coq déclare élever ses volailles dans un environnement correspondant à leurs besoins.

Nos volailles sont élevées en groupe et au sol dans des poulaillers adaptés à leurs besoins. Elles bénéficient d'espace pour circuler librement, gratter et picorer. Pour leur bien-être, elles ont un accès permanent à l'eau fraîche et à la nourriture dans des conditions d'hygiène et de confort nécessaires. Nos poulets, nos dindes, nos

→ Antibiotiques



3c307 - Analogue hydroxylé de la méthionine (65%.88%) 3176 mg/kg
4a- Améliorateur de digestibilité
4a1640 - 6-Phytase - EC 3.1.3.26 : 500 FTU/kg
4a22 - Endo-1.3 (4)-b-glucanase - EC 3.2.1.6 : 860.0 UV/kg
4a22 - Endo 1.4-b-xylanase - EC 3.2.1.8 : 1250 UV/kg
5- Coccidiostatiques et histomonostatiques
51772- Nicarbazine : 45 mg/kg
51772- Narasin : 45 mg/kg
Cet aliment contient un additif du groupe des ionophores, son administration simultanée avec certains médicaments peut être contre-indiquée. Danger pour les équidés, les dindons et les lapins.

Dans cet élevage, des antibiotiques anticoccidiens (narasin et nicarbazine) sont distribués aux poulets de manière préventive et systématique via l'alimentation. Ceux-ci sont en effet directement intégrés à la composition de l'aliment vendu par le fabricant (45 mg/kg narasin et 45 mg/kg nicarbasine en période de croissance - vidéo à 12'57, et 61 mg/kg narasin en période de préabattage - vidéo à 13'07). Ces antibiotiques, qui présentent un risque d'émergence de résistances des coccidies [21] [22], ne sont plus utilisés en Norvège depuis 2016 [23]. Cette décision n'a pas eu d'impact sur la santé des poulets [24], d'autres solutions existent en effet pour lutter contre les coccidies.

-> Sur son site internet, Maître Coq certifie n'utiliser des antibiotiques qu'en dernier recours!

# Les antibiotiques seulement en cas de force majeure!

Ils ne sont utilisés qu'en dernier recours, pour la santé et le bien-être de nos animaux.

Ils sont utilisés uniquement **pour soigner** les animaux après un **diagnostic vétérinaire** approfondi qui permet de cibler le traitement en lien avec l'agent infectieux identifié.

D'autres antibiotiques tels que l'ampicilline (timing vidéo 14'09) et l'amoxicilline (13'58) sont également distribués dans cet élevage, de manière plus ponctuelle via le système d'abreuvement. Ces deux antibiotiques, utilisés en médecine humaine, sont classés comme « d'importance critique » par l'OMS, pour les risques d'antibiorésistance encourus [25].

En France, la consommation massive d'antibiotiques par les élevages est des plus préoccupantes. 105 tonnes d'antibiotiques ont été vendues sur l'année 2016 pour les seuls élevages de volailles [26], contre 99 tonnes en 2015 [27]. Les mauvaises conditions de vie des poulets, telles que la surdensité, les restrictions comportementales, ou encore la stimulation physiologique pour augmenter la productivité, sont autant de facteurs qui peuvent affaiblir leur système immunitaire. Des groupes entiers d'oiseaux sont ainsi traités aux antibiotiques, qu'ils soient malades ou non.

Depuis 1995, le Conseil de l'Europe affirme que « l'utilisation habituelle ou systématique de médicaments comme palliatifs de mauvaises conditions d'hygiène ou pratiques d'élevage doit être proscrite » [28]. Une étude récente indique que d'ici à 2050, la résistance aux antibiotiques pourrait tuer une personne humaine toutes les 3 secondes [29]. À ce jour, plus de 9 Français sur 10 considèrent que la prise d'antibiotiques en élevages de poulets est un problème [30].

### Pathologies rencontrées

Les images de cette enquête permettent de visualiser différents types de pathologies. L'ouvrage « Signes de poulets : guide pratique de l'observation des poulets de chair » [31] ainsi que le Vademecum d'inspection des élevages de poulets de chair produit par la Direction Générale de l'ALimentation [32] nous ont permis d'identifier leurs causes probables. Il se trouve qu'elles sont toutes en lien direct avec le mode d'élevage intensif des poulets.

#### → Troubles locomoteurs





timings vidéo : 4'41 à 8'24 causes probables : croissance accélérée, défauts d'apprentissage de la marche et de consolidation des os

# → Pododermatites



timing vidéo : 8'53

causes probables : contact prolongé avec une litière souillée

# → Conjonctivites



timing vidéo : 8'55 à 9'28

causes probables : teneur en ammoniac de l'air (gestion de la litière)

# • <u>Déplumage</u>





timings vidéo : 2'12 à 2'23 ; 4'09 à 4'40 ; 8'25 à 8'54 causes probables : picage (arrachage des plumes par les congénères = comportement pathologique causé par les restrictions comportementales), teneur en ammoniac (gestion de la litière), maintien de la position couchée, parasitisme

# • Halètements



timing vidéo : 9'27 à 9'58

cause probable : évacuation d'un excès de chaleur métabolique (croissance accélérée,

suralimentation)

#### Conclusion

Surdensité, croissance accélérée, mauvaise gestion de la litière et restrictions comportementales : L214 lance l'alerte sur une méthode d'élevage des poulets de chair qui ne répond en rien aux besoins physiologiques des oiseaux, favorise divers types de pathologies, et implique une distribution massive d'antibiotiques.

Ce mode d'élevage, en traitant les animaux par lots de plus de 30 000 individus dans un seul et même espace, ne permet **aucun soin individuel des oiseaux malades ou blessés**, ce qui contrevient de toute évidence aux réglementations en vigueur.

Alors que plus de 9 Français sur 10 s'opposent à ce mode d'élevage [33], il est d'autant plus alarmant de voir qu'il est **enseigné aux jeunes générations d'éleveurs**, via une exploitation à vocation « pédagogique », « vitrine » de la filière volailles française.

Enfin, L214 dénonce la mauvaise foi de Maître Coq, qui fait indéniablement preuve de **tromperie des consommateurs** sur <u>son site Internet</u>, tant au sujet du bien-être animal que de l'utilisation d'antibiotiques. Suite à cette enquête, une plainte est déposée contre la marque auprès du jury de déontologie publicitaire.

-> La communication de Maître Coq autour du bien-être animal ne correspond pas aux pratiques de cet élevage, pourtant qualifié de "vitrine" par la filière.

# Bien élever nos volailles

L'animal et son bien-être sont le cœur du métier de nos éleveurs.

#### Références

- [1] Ministère de la transition écologique et solidaire. Base des installations classées. Fiche de l'établissement EARL Les Renaudières [en ligne, consultée le 6 juin 2018] <a href="http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/ficheEtablissement.php?selectRegion=13&selectDept=-1&champcommune=&champNomEtabl=&selectRegSeveso=-1&selectRegEtab=-1&selectPrioriteNat=-1&selectIPPC=-1&champActivitePrinc=-1&champListe IC=%272111%27&selectDeclaEmi=&champEtablBase=585&champEtablNumero=3985&ord re=&champNoEnregTrouves=902&champPremierEnregAffiche=700&champNoEnregAffiche s=20
- [2] Filières Avicoles, novembre 2013. La ferme pilote de la Ciab en place chez les frères Doucet. [pdf en ligne consulté le 6 juin 2018] <a href="http://www.tuffigorapidex.com/wpFichiers/1/1/Ressources/file/presse/article-ferme-CIAB-novembre-2013.pdf">http://www.tuffigorapidex.com/wpFichiers/1/1/Ressources/file/presse/article-ferme-CIAB-novembre-2013.pdf</a>
- [3] Réussir Aviculture, 5 novembre 2013. En Vendée, un élevage vitrine pour la CIAB. [article en ligne consulté le 6 juin 2018] <a href="https://www.reussir.fr/volailles/actualites/en-vendee-un-elevage-vitrine-pour-la-ciab:80254M">https://www.reussir.fr/volailles/actualites/en-vendee-un-elevage-vitrine-pour-la-ciab:80254M</a> <a href="https://www.reussir.fr/volailles/actualites/en-vendee-un-elevage-vitrine-pour-la-ciab:80254M">https://www.reussir.fr/volailles/actualites/en-vendee-un-elevage-vitrine-pour-la-ciab:80254M</a>
- [4] Arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux. Annexe I. 3. d.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000864910

- [5] Code rural et de la pêche maritime partie législative. Article R. 214-17, 1<sup>er</sup> alinéa, 2. https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071367
- [6] Arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande. Annexe I. 7.b. <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2010/6/28/AGRG1016905A/jo">https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2010/6/28/AGRG1016905A/jo</a>

[7] Arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande. Annexe I. 7.a. <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2010/6/28/AGRG1016905A/jo">https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2010/6/28/AGRG1016905A/jo</a>

[8] Arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande. Article 3.2. https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2010/6/28/AGRG1016905A/jo

[9] Commission européenne, 2000. The Welfare of Chickens Kept for Meat Production (Broilers). Rapport du Comité scientifique sur la santé et le bien-être animal adopté le 21 mars 2000. Extrait de la p.67, traduction française réalisée par nos soins. https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/safety/docs/sci-com scah out39 en.pdf

[10] Réussir Aviculture, article du 31 mai 2005. Poulets à croissance rapide : la souche Ross PM3 offre le meilleur compromis. [article en ligne consulté le 8 juin 2018. https://www.reussir.fr/volailles/actualites/poulets-a-croissance-rapide-la-souche-ross-pm3-offre-le-meilleur-compromis:23877.html

[11] Commission européenne, 2016. Rapport au Parlement européen et au Conseil sur l'incidence de la sélection génétique sur le bien-être des poulets destinés à la production de viande. p.7-9.

https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/1-2016-182-FR-F1-1.PDF

[12] Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), 2010. Douleurs animales : les identifier, les comprendre, les limiter chez les animaux d'élevage. Rapport d'expertise réalisé par l'INRA à la demande du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. p.215.

https://www6.paris.inra.fr/depe/Media/Fichier/Expertises/Douleurs-animales/Rapport-complet--Douleurs-animales

[13] Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Direction Générale de l'ALimentation (DGAL). Vade-mecum d'inspection Protection Animale d'un élevage de poulets de chair. p.11-12.

http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/150901\_vm\_inspapouletschair\_pa\_gg\_v2\_copins\_pecpagallusam280610.pdf

[14] Conseil de l'Europe, 1995. Recommandation concernant les poules domestiques (Gallus gallus) adoptée par le Comité permanent de la convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages lors de sa 30° réunion le 28 novembre 1995. Annexe II, B. 2.

https://search.coe.int/cm/Pages/result\_details.aspx?ObjectID=0900001680514e99

[15] Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), 2010. Douleurs animales : les identifier, les comprendre, les limiter chez les animaux d'élevage. Rapport d'expertise réalisé

par l'INRA à la demande du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. p.215.

https://www6.paris.inra.fr/depe/Media/Fichier/Expertises/Douleurs-animales/Rapport-complet--Douleurs-animales

[16] Sandilands, V. Chicken behaviour and welfare. Cours en ligne de l'Université d'Edimbourg, en lien avec l'Avian Science Research Centre (SRUC).

https://www.coursera.org/learn/chickens

[17] Arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande. Annexe I. 6.

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2010/6/28/AGRG1016905A/jo

[18] Schwean-Lardner, K., Fancher, B.I., and Classen, H.L. 2012. Impact of daylength on behavioural output in commercial broilers. Applied Animal behaviour science 137: 43-52. <a href="http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0168159112000287">http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0168159112000287</a>

[19] Sandilands, V. Chicken behaviour and welfare. Cours en ligne de l'Université d'Edimbourg, en lien avec l'Avian Science Research Centre (SRUC).

https://www.coursera.org/learn/chickens

[20] Conseil de l'Europe, 1995. Recommandation concernant les poules domestiques (Gallus gallus) adoptée par le Comité permanent de la convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages lors de sa 30° réunion le 28 novembre 1995. Article 2. d.

https://search.coe.int/cm/Pages/result\_details.aspx?ObjectID=0900001680514e99

[21] Réussir Aviculture, article du 23 mai 2018. Gérer autrement la coccidiose. [article en ligne consulté le 6 juin 2018]

https://www.reussir.fr/volailles/actualites/gerer-autrement-la-coccidiose:L032E5DC.html#

- [22] Norwegian Scientific Committee for Food and Environment, 2015. The risk of development of antimicrobial resistance with the use of coccidiostats in poultry diets. <a href="https://vkm.no/english/riskassessments/allpublications/theriskofdevelopmentofantimicrobialresistancewiththeuseofcoccidiostatsinpoultrydiets.4.62c3f31d15e03ed2972100.html">https://vkm.no/english/riskassessments/allpublications/theriskofdevelopmentofantimicrobialresistancewiththeuseofcoccidiostatsinpoultrydiets.4.62c3f31d15e03ed2972100.html</a>
- [23] Réussir Aviculture, article du 1er juin 2018. La Norvège chasse ses bactéries multirésistantes. [article en ligne consulté le 6 juin 2018] <a href="https://www.reussir.fr/volailles/actualites/la-norvege-chasse-ses-bacteries-multiresistantes:Pedity-norvege-chasse-ses-bacteries-multiresistantes-pedity-norvege-chasse-ses-bacteries-multires-pedity-norvege-chasse-ses-bacteries-multires-pedity-norvege-chasse-ses-bacteries-multires-pedity-norvege-chasse-ses-bacteries-multires-pedity-norvege-chasse-ses-bacteries-pedity-norvege-chasse-ses-bacteries-pedity-norvege-chasse-ses-bacteries-pedity-norvege-chasse-ses-bacteries-pedity-norvege-chasse-ses-bacteries-pedity-no
- [24] Norway Today, article du 27 octobre 2017. 12 tons of antibiotics removed from Norwegian chicken production in two years. [article en ligne consulté le 6 juin 2018] <a href="http://norwaytoday.info/finance/12-tons-antibiotics-removed-norwegian-chicken-production-two-years/">http://norwaytoday.info/finance/12-tons-antibiotics-removed-norwegian-chicken-production-two-years/</a>

[25] Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 2016. Critically important antimicrobials for human medicine.

http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/255027/9789241512220-eng.pdf?sequence= 1

[26] Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 2017. Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2016. p.15.

https://www.anses.fr/en/system/files/ANMV-Ra-Antibiotiques2016.pdf

[27] Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 2016. Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2015. p.15.

https://www.anses.fr/en/system/files/ANMV-Ra-Antibiotiques2015.pdf

[28] Conseil de l'Europe, 1995. Recommandation concernant les poules domestiques (Gallus gallus) adoptée par le Comité permanent de la convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages lors de sa 30° réunion le 28 novembre 1995. Article 11. 5.

https://search.coe.int/cm/Pages/result\_details.aspx?ObjectID=0900001680514e99

[29] The Review on antimicrobial resistance, dir. O'Neill J. 2016. Tackling drug-resistant infections globally, final report and recommendations.

https://amr-review.org/sites/default/files/160518\_Final%20paper\_with%20cover.pdf

- [30] Sondage Ifop pour L214, juin 2018. Les Français et l'élevage avicole intensif. p.17. <a href="https://www.politique-animaux.fr/sites/www.politique-animaux.fr/fichiers/les\_francais\_et\_les\_elevages\_avicoles\_intensifs\_- ifop\_pour\_l214\_- 2018.pdf">https://www.politique-animaux.fr/sites/www.politique-animaux.fr/fichiers/les\_francais\_et\_les\_elevages\_avicoles\_intensifs\_- ifop\_pour\_l214\_- 2018.pdf</a>
- [31] De Gussem, M., Van Middelkoop, K., Van Mullem, K., Van 't Veer, E., Mailyan, E., 2016. Signes de poulets : Guide pratique de l'observation des poulets de chair, Editions Roodbont. ISBN : 978-90-874022-5-9
- [32] Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Direction Générale de l'ALimentation (DGAL). Vade-mecum d'inspection Protection Animale d'un élevage de poulets de chair.

http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/150901\_vm\_inspapouletschair\_pa\_gg\_v2\_copins\_pecpagallusam280610.pdf

[33] Sondage Ifop pour L214, juin 2018. Les Français et l'élevage avicole intensif. p.5. <a href="https://www.politique-animaux.fr/sites/www.politique-animaux.fr/fichiers/les\_francais\_et\_les\_elevages\_avicoles\_intensifs\_- ifop\_pour\_l214\_- 2018.pdf">https://www.politique-animaux.fr/sites/www.politique-animaux.fr/fichiers/les\_francais\_et\_les\_elevages\_avicoles\_intensifs\_- ifop\_pour\_l214\_- 2018.pdf</a>